



Le comité d'organisation du Mondial de fondue, aidé du Groupement des vigneron de Tartegnin, est prêt à recevoir quelque 2000 visiteurs le 21 novembre. L'ambition: offrir une manifestation originale, organisée avec professionnalisme. Philippe Chevrier sera des leurs pour leur prêter main-forte. CÉDRIC SANDOZ

Un Mondial de fondue étoilé

TARTEGNIN Le premier Mondial de fondue est dans les starting-blocks: 120 concurrents seront en lice le 21 novembre.

JOCELYNE LAURENT
jlaurent@lacote.ch

A vos caquelons et spatules! Tartegnin, pays du bon vin, s'apprête à devenir, le 21 novembre prochain, le pays de la meilleure fondue... au monde. Rien que ça! En organisant le premier Mondial de fondue, la petite commune viticole donne un sérieux coup de projecteur au village et à tous ses vigneron. Car, à quelques semaines du lancement de la manifestation, le succès est déjà au rendez-vous: 120 concurrents - professionnels et amateurs - se sont inscrits, atteignant le nombre souhaité, tandis qu'une personnalité de la gastro-

nomie romande a accepté d'honorer le costume de président d'honneur du jury de la finale. Philippe Chevrier, grand chef étoilé, patron du Domaine de Châteauvieux, à Satigny, dégustera avec bonheur le meilleur de la tradition suisse - concoctée obligatoirement avec 50% de gruyère AOP. Et, une semaine avant d'accueillir quelque 2000 visiteurs - selon le souhait des organisateurs - Tartegnin sera également sur les ondes: les Dicodeurs seront au Serpolet pour y enregistrer leur émission avec, pour invité de marque et ambassadeur du Mondial de fondue, Philippe Chevrier.

Fondue généreuse

Ambitieux, les organisateurs ont souhaité une manifestation d'envergure mondiale. Et les concurrents ont répondu présent: des Français, des Belges, des Portugais, un Camerounais et un Togo-

lais déferont les Helvètes sur leur terrain favori. Pour les départager, près de 300 jurés.

A l'initiative de ce concours original, le vigneron Serge Dentan qui a aussitôt reçu le soutien du municipal Stéphane Jayet, fort de son expérience dans le domaine du tourisme. Les deux complices ont vite été rejoints par le Groupement des vigneron de Tartegnin. Les compétitions se dérouleront dans onze caveaux du village, tandis qu'une immense tente sera installée avec 750 places, dont 250 sous tipis.

Les visiteurs pourront évidemment déguster les fameuses fondues, de façon traditionnelle ou, plus original, dans un caquelon en pain. Et pour régaler tout ce petit monde, un programme copieux: marché artisanal, avec de nombreux produits du terroir, de multiples animations, y compris musicales: animaux de la ferme, tir à

l'arbalète, vieux tracteurs, etc.

«Le budget de fonctionnement est de quelque 100 000 francs, explique Stéphane Jayet, président du comité d'organisation. Le 25% est pris en charge par la commune et le Groupement des vigneron de Tartegnin, le reste par nos partenaires.» Les organisateurs ont souhaité associer Rêves Suisse à la manifestation. Pour chaque fondue vendue, deux francs seront reversés à l'association. Une initiative qu'appréciera sans nul doute Jean-Marc Richard, ambassadeur de Rêves Suisse, qui animera la finale.

«La manifestation est une belle promotion pour l'appellation Tartegnin, pour le village mais également pour le savoir-faire de tous nos artisans, fromagers, boulangers, représentant de notre riche terroir, qui seront présents à nos côtés», relève Stéphane Jayet. ☉

<http://mondialfondue.com/>

Des citoyens qui veulent «aider le Conseil»

BASSINS Le Groupement de citoyen(ne)s de Bassins est né. Son but: aider le délibérant à prendre les bonnes décisions.

Le syndic de Bassins ne fait pas l'unanimité. Même si le Conseil communal suit plus ou moins les recommandations de l'exécutif, il reste une forte proportion de la population, qui ne siège pas forcément sur les bancs de l'organe délibérant, qui n'est pas d'accord avec la façon dont les derniers communaux sont dépensés. Ces habitants ont décidé de se regrouper sous l'appellation «Groupement de citoyen(ne)s de Bassins», le «GCB», et sont actuellement une trentaine.

A leur présidence, Blaise Pidoux, un enfant du village qui a siégé au législatif à l'époque où il était encore Conseil général. Pour le second, Denis Currat, vice-président et résident de Bassins depuis une dizaine d'années. Les deux femmes, Chris-



De g. à dr.: Denis Currat, vice-président, Maurice Treboux, membre, Christine Basso, secrétaire, Marilou Cabiale, caissière, et Blaise Pidoux, président. CÉDRIC SANDOZ

tine Basso et Marilou Cabiale assument le secrétariat et les comptes. Enfin, Maurice Treboux, député UDC et ancien conseiller communal, est membre. Si les trois hommes ne cachent pas leur intérêt pour la chose politique et entendent se présenter sur la liste GCB lors des élections au Conseil com-

munal, les deux femmes préfèrent rester en retrait et œuvrer en coulisses.

«La seule chose que nous souhaitons, c'est que notre village se porte mieux. La dette est colossale (il nous semble de l'ordre de 17 millions), l'auberge est fermée depuis des lustres, il n'y a plus de vie au village. Nous allons nous battre

pour que cela change et cela passera par un suivi très pointu des dossiers. Nous entendons échanger des informations avec les conseillers communaux dans le but de les conseiller», affirme le groupe.

Coup de pied dans la fourmière? Certes, ce groupement pourrait être perçu de cette façon et il ne cache pas ses intentions d'être un empêcheur de tourner en rond. Du reste, un sondage circule au village. Il demande aux Bachenards leur degré de satisfaction sur la gestion des déchets, la communication de la part des autorités, l'accueil des enfants ou la nécessité d'avoir une auberge communale.

Quoi qu'il en soit, le GCB ne manquera pas de dossiers à explorer lors de la prochaine législature. L'auberge est toujours fermée et les habitations sociales prévues au centre du village sont toujours en cours de procédure administrative. Et pas forcément par la faute des autorités! ☉ DS

TRIBUNAL

Procédures autour d'une fortune



Mme C., écrivaine et fortunée, se retrouve bien malgré elle au centre d'une procédure pénale ayant trait à sa fortune, justement. Actuellement placée dans un établissement médico-social, cette nonagénaire est représentée par sa curatrice et leur avocat commun, en raison d'une incapacité de discernement attestée par des médecins.

Au cœur du problème, il y a évidemment l'argent. Sa curatrice, qui est sa filleule et est également son héritière, a déposé plainte contre un couple d'amis-employés de la vieille dame. Car celui-ci aurait profité de la faiblesse d'esprit de l'écrivaine pour lui soutirer de l'argent. Ce que le couple nie farouchement.

Une longue amitié

C'est à Marrakech que Mme C. a connu Sarah*, la prévenue. Le père de celle-ci, ingénieur agronome, fréquentait un ami suisse de Mme C. Le courant est passé entre l'écrivaine et la jeune fille en Suisse, et lui paie plusieurs formations professionnelles dans des écoles privées et même un séjour linguistique en Angleterre. Sarah considère la vieille dame comme sa mère, sa sœur, son amie. Tout va pour le mieux jusqu'en 2009. Installée dans la

maison de la vieille dame, à Rolle, Sarah s'occupe d'elle contre salaire. Elle est totalement dévouée et est à disposition sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Mais elle profite aussi de petits séjours de vacances en sa compagnie. Ses trois jeunes enfants vivent sous le même toit. Et ce serait de 2009 à 2010, soit juste avant le placement sous curatelle, que Sarah et son époux auraient profité de retirer de l'argent sur le compte réservé à l'entretien et aux besoins de la vieille dame. Monsieur a même encaissé plus de 30 000 euros pour des soins dentaires que la généreuse dame lui aurait offert. En tout, le couple aurait profité de quelque 50 000 francs.

La Cour a hésité à suspendre l'audience, afin de demander à la justice de paix de nommer un avocat curateur ad hoc, car la position de la plaignante, à la fois filleule, curatrice et héritière, lui semblait délicate. L'avocat de la défense, qui a plaidé l'acquiescement, va saisir les autorités compétentes sur ce sujet quelle que soit l'issue du procès.

Finalement, la Cour a renoncé et l'audience s'est poursuivie. Le procureur a requis 360 jours amende avec sursis contre Sarah et 210 jours avec sursis contre son mari. Notons que la vieille dame n'a jamais été entendue. Jugement la semaine prochaine. ☉ DS

* Prénom d'emprunt

BURSINS

Les Vêpres à 12 voix données en première

La Chapelle Vocale de Lausanne, un ensemble d'une trentaine de choristes expérimentés qui se consacre principalement à l'interprétation de musique baroque des XVII^e et XVIII^e, fera découvrir, samedi au temple (18h), les «Vêpres à 12 voix» du compositeur espagnol Carlos Patino. Récemment éditée à Madrid, cette œuvre s'inscrit dans la tradition de la polyphonie et de la polychoralité espagnole. «A la recherche de répertoire et curieux de découvrir dans les différents écoles européennes, j'ai été intéressé par la qualité d'écriture de cette partition composée pour trois blocs de voix, mis en espace selon la tradition vénitienne, répartis en un quatuor de solistes (2 sopranos, 1 alto, 1 ténor) et la Chapelle Vocale organisée en deux groupes à quatre voix mixtes, le tout accompagné à l'orgue, au théorbe et à la dulciane (basson baroque)», explique le chef Gonzalo Martínez qui mobilise l'enthousiasme de ses chanteurs en les emportant dans des projets hors des sentiers battus depuis plus de vingt ans.

Déclinées en sept parties dont un «Dixit Dominus», un «Laudate Dominum», un «Magnificat», les «Vêpres» seront précédées par «Ave Regina caelorum» d'Alfonso Lobo, dont Patino fut l'élève à la cathédrale de Séville. Carlos Patino (1600-1675), l'un des compositeurs les plus éminents de la cour de Philippe IV a incarné le style baroque espagnol et son œuvre compte parmi les plus beaux fleurons de la polyphonie vocale. S'il a écrit quelques chansons profanes et de nombreux villancicos (cantates dans la tradition espagnole), c'est sa musique religieuse de l'époque de sa fonction de maître de chapelle au couvent royal à Madrid qui émerge aujourd'hui. Ce concert est redonné dimanche à l'église de Saint-Sulpice (17h). ☉ JFV

www.lachapellevocale.org

PUBLICITÉ

Home Litero bico
Bico / Offre Spéciale Sleep Test
Jusqu'au samedi 7 novembre
Mauverny 18b, 1196 Gland
022 / 364 54 64 / 079 / 622 10 56